

PV du conseil d'UFR du jeudi 02 juillet 2026 à 9h30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. FAIVRE, M. DEMARQUOY, M. JEGO, Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP-AMIOT (départ à 11h20), M. PELLENARD, M. POINSSOT, Mme PUCÉAT (procuration à M. POINSSOT), Mme RIEU-GUIGON (présente de 10h à 12h ; procuration avant 10h à M. JEGO et après 12h à Mme KHIMOUN), Mme VENNIN (procuration à M. PELLENARD)

Collège B

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : Mme AIRES, M. ALVES, M. AMIOTTE-SUCHET, M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD, M. COLLIN, M. COLLINS (procuration à M. RIALLAND, Mme KHIMOUN (arrivée à 12h00 ; procuration avant 10h à M. ALVES puis après 10h à Mme RIEU-GUIGON), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET

Collège des personnels BIATSS

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. CARÊME, Mme CHLEMAIRE, Mme GAETAN (procuration à Mme CHLEMAIRE avant son arrivée à 10h15), M. ROLLIN, Mme STEIMETZ

Collège des usagers

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. GRENIER (présent jusqu'à 13h), Mme PHILIPPOT (procuration à Mme COLFORT) M. SEGUIN, Mme COLFORT (procuration à M. SEGUIN après son départ à 12h), M. PAUCHARD (présent jusqu'à 11h40)
- *Absent(e)s* : Titulaires : Mme CHOUDJAYE, M. TREPON
Suppléants : M. CARNEIRO, Mme BBAYA, M. CLERICE, Mme FOURRIER, Mme GODART, M. LAFENETRE, Mme LUGAND

Personnalités extérieures

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. BERTRAND (procuration M. FAIVRE), Mme BOISSON, Mme MACÉ (procuration à M. COLLIN), M. BERGER (procuration à Mme ROSNOBLET) M. NAULIN (procuration à Mme AIRES), Mme CHAMPROY (procuration à M. DEMARQUOY)
- *Excusée* : Mme GASNE (suppléante)
- *Absente* : Mme LECHIEN-CHALONS, M. MONNOT

Membres consultatifs

- *Présente* : Mme CLERGET, Responsable Administrative Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Absent* : M. BATT, responsable du département LAS

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS Responsable de l'Antenne Financière, Mme TOUSSAINT Responsable du service scolarité, Mme BANUS, Secrétaire de direction

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, le directeur d'UFR remercie Martine Clerget qui a été une responsable administrative hors norme en termes de compétences et d'implication.

Mme Clerget le remercie et souligne que ce fut un honneur pour elle de servir l'UFR SVTE pendant plus de 13 ans.

1) Approbation du PV du conseil du 30 avril 2026

Aucune observation n'étant formulée, le PV est soumis au vote :

32 pour, 2 abstentions

2) Informations du Directeur d'UFR et de la directrice-adjointe

Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes et de laboratoires :

- Plusieurs cyber-attaques
- Aucune création d'emploi acceptée, même sur projet ; il ne faut pas dépasser 83% de taux de rigidité et l'UBE s'en approche. Nécessité de réduire la masse salariale sur fonds propres également.
- JPO organisée le samedi 23 janvier 2027.

M.ROLLIN demande pourquoi ce sera un samedi car cela va générer des problèmes de disponibilités. Est-ce que cela compensera la journée de solidarité et sera valorisé avec l'équivalence 1.2 ou 1.5 ?

Mme BESSON BARD précise que c'est en cours de discussion à l'UBE.

- Droits différenciés pour étudiants hors UE : 2895 € en licence, 3941 € en master. Il y aura quelques exceptions et des accords avec certains pays. A la rentrée 2028, 20% des étudiants concernés pourront bénéficier d'une exonération, d'ici là, le taux est dégressif : 30% en 2026-2027, 25% en 2027-2028.

En réponse à MM ROLLIN et SEGUIN, il est précisé que les personnes précédemment inscrites à l'UBE et toujours dans le même cycle seraient exonérées.

- Sondage sur l'utilisation de l'IA réalisé auprès des étudiants de l'UBE : 60% l'utilisent, 92% utilisent seulement Chat GPT, 70 % ne sont pas formés. Le CNRS a interdit COPILOTE.

Un débat s'instaure sur des solutions alternatives sécurisées, réduisant les risques de fuites de données : IA interne hébergée sur des serveurs de l'UBE, RENATER, La Suite (cloud, visio en remplacement de Teams, à condition de créer son compte)

- Détecteurs d'objets connectés : les UFR DSEP et sciences et techniques en utilisent, pour un prix variant de 70 à 800 € pièce. Il y a un effet dissuasif auprès des étudiants qui utiliseraient un appareil connecté pendant un examen.
- La salle modulable, en travaux, comptera 4 niveaux.

Compte rendu du COSNUM :

- Préparation d'une charte évolutive d'usage responsable de l'IA, qui sera présentée au CFVU et à la CR. Ce doit être un outil d'aide, pas de substitution, dans le respect des principes suivants : intégrité, responsabilité, transparence, sobriété, esprit critique. Inquiétude pour les laboratoires ZRR.

- Création d'une cellule de crise cyber ; 70 comptes bloqués la veille du COSNUM, c'est surtout l'UFR des sciences de santé qui a été piratée ; trop de sites internet à l'UBE. Mise en place d'une double authentification prochainement et d'un bandeau d'alerte en cas de réception de mails de l'extérieur.

Mouvement de personnels BIATSS :

Arrivées :

- Mme Aurélie THIERRY, nouvelle responsable administrative, le 01.09.2026.

Le directeur d'UFR précise que 4 candidatures ont été reçues suite à publication du poste au mouvement académique des attachés, et que 3 candidates se sont présentées à l'entretien le 6 mai. Aurélie Thierry a été très convaincante et présente visiblement toutes les compétences, la motivation et l'expérience pour assumer les fonctions de RA.

- Mme Delphine CHABANNE, secrétariat de direction (mouvement interne). Elle vient de l'UFR sciences et techniques, connaît Saghe et la gestion des enseignants.

- Mme Emeline LONGOBARDI, antenne financière (réussite à concours). Elle exerce actuellement au pôle patrimoine en gestion financière.
- M. Sylvain LAVENIR, contractuel logistique (depuis avril 2026). Il exerce au 3^{ème} étage nord et corps central nord, laboratoire Biogéosciences.

Départs :

- Mme Martine CLERGET : retraite
- Valériane BOLLENOT : réussite à concours
- Rokhaya SY : suite à affectation d'une lauréate de concours
- Nicole VITALE (le 1er mars 2026) : retraite

Mouvement de personnels Enseignants-Chercheurs

- Arrivées :

- M. Pierre BOUSSAGOL, MCF en 35-36. A fait sa thèse à Dijon
- Mme Alicia FANTASIA, MCF en 35-36 ; A fait sa thèse à Fribourg
- Mme Johanne LEBRUN THAURONT, MCF en 35-36 ; A fait sa thèse à l'ENS
- M. Thomas PILOT, MCF en 66A. A fait sa thèse à Dijon
- Mme Justine BOUTRY, MCF en 67/ A fait sa thèse à Montpellier

- Promotions PR :

- M. Pierre ANDREOLETTI, 64
- M. Jérôme BELLENGER, 66A, concours 46-3

Le directeur d'UFR remercie sincèrement M.BELLENGER pour le travail utile effectué à la commission des finances et pour sa présence au conseil d'UFR.

M.BELLENGER adresse un grand merci à Mme CASAS avec qui il a eu plaisir à collaborer.

Concours infructueux - mise au concours printemps 2026:

- PR 65 immunologie

Départs :

- Mme Fawzia BABA AISSA, MCF
- Mme Johana CHLUBA, PR
- M. Jean GUZZO, PR

Le directeur remercie toutes les personnes quittant l'UBE pour leur implication dans la vie de l'UFR.

Rencontre directeur d'UFR-représentants étudiants au conseil le 02.06.2026 :

Points évoqués par les étudiants :

- * demande d'amélioration de l'accompagnement des étudiants dans leurs choix d'UE (information sur les personnes ressources, sur les UE primordiales)
- * absence de référent VSS étudiant à l'UFR
- * CROUS : signalement de l'absence de répercussion du repas à 1€ dans les cafétérias satellites , où sont notées des hausses de tarifs et une baisse de la qualité.

M.PELLENARD pense que les points évoqués par les étudiants en ce qui concerne la licence sont à discuter en commission de l'enseignement. Les responsables d'UE sont à mentionner sur Ametys. En ce qui concerne les responsables de parcours, la nouvelle offre est moins favorable à leur identification. Il serait utile qu'ils se présentent avec les enseignants référents.

Rencontres de plusieurs directeurs de composantes (dont l'UFR SVTE) avec IGESR à propos de la mise en place des réformes des formations aux métiers de l'enseignement (L3 et M2E)

Il y a eu une rencontre le 27 mai avec 5 directeurs d'UFR, la directrice de l'INSPE et l'un de ses collègues et la vice-présidente de la CFVU. L'objet était un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme « préparation concours » en licence et du M2E. Le partenariat entre les UFR et l'INSPE dans la construction a été évoquée. L'analyse est sensiblement la même entre UFR. Pour la réforme au niveau licence, le caractère précipité, anxiogène pour les étudiants et dépourvus de moyens pérennes en heures d'enseignement ont été soulignés. Pour la réforme M2E, les 5 directeurs regrettent l'absence d'une réelle co-construction avec l'INSPE et le peu de place qui sera accordé aux UFRs pour couvrir les enseignements disciplinaires malgré les compétences qu'elles hébergent.

Inspection ministérielle à propos de pratiques pédagogiques contestées dans le cadre du MEEF

Une commission d'enquête a été déléguée par le ministère sur des pratiques pédagogiques déstabilisantes sur des sujets dont le fond scientifique reste pour le moins discutable. En effet, une journée d'étude sur ces thématiques a été organisée fin avril par une EC de l'INSPE et a été visiblement mal vécue par les étudiants au vu de la dimension non scientifique de certaines interventions. Les étudiants en ont fait part à leur responsable pédagogique de l'UFR SVTE qui a alerté la gouvernance. La presse a été contactée, et un article a été publié dans « le Monde », recueillant des témoignages d'étudiants et de collègues. Les conclusions sont attendues en octobre. Le directeur rappelle que ce n'est pas la première fois que l'université est alertée sur ce sujet. En 2022, il avait été interpellé par les étudiants à propos d'un séminaire obligatoire sur l'auto-guérison et avait alerté l'université sur ce sujet, les étudiants ne voulant pas témoigner.

Repyramidage MCF-PR

10 possibilités à l'UBE, sections 64, 65, 68 à l'UFR. Il y a des candidatures de collègues de l'UFR sur chaque section.

Mme RIEU ajoute que le repyramidage a concerné également le personnel BIATSS : accès au corps des techniciens, des IGE...

Vidéoprojecteur pour l'amphithéâtre Pasteur

Le matériel a été commandé ; Renaud AUBERT et Thomas DELATTRE du pôle logistique Droit-Lettres sont remerciés par le directeur d'UFR pour leur efficacité. La date de livraison n'est pas connue. Le coût est supporté pour 1/3 par l'UFR, 1/3 par le pôle logistique et 1/3 par l'UBE.

Réunion des SST

Réunion prévue le 6 juillet avec une formatrice déléguée par la F3SCT à propos des modalités de gestion des malaises récurrents d'une étudiante, qui accaparent fortement plusieurs SST.

Mme Toussaint mentionne que cette étudiante avait une prescription pour un télérobot mais qu'elle a refusé auprès des étudiants que l'un d'eux soit son tuteur numérique.

Le directeur d'UFR rappelle que suite à une réunion demandée avec le SSE, il avait été décidé de la passer en distanciel s'il n'y avait pas de présence impérative de sa part requise par la responsable pédagogique. L'impossibilité d'identifier un tuteur numérique a compromis cette décision. L'année prochaine, il faudra vraisemblablement être plus impératif pour la basculer en distanciel si les malaises fréquents persistent. Ses malaises sont récurrents, longs et le SSE attire l'attention sur la responsabilité engagée. Aucun médecin du SSE ni le SAMU, ni un membre de la famille de l'étudiante ne se déplacent maintenant.

M.GRENIER précise avoir échangé avec elle : elle veut être en présentiel.

Mme RIEU souligne le stress occasionné par la gestion de ces situations, également pour les enseignants.

Promotion BIATSS

Mme STEIMETZ informe le conseil de la promotion d'Aline BONNOTTE dans le corps des IGE.

3) Questions financières

- Pré-bilan du DOM 2026 pour 2027 (crédits, dotation horaire)

- Dotation de fonctionnement stable à 149 000 €
- Accord pour un co-financement de l'UBE sur l'optique et l'audiovisuel mais demande de précisions sur l'informatique, avec préconisation d'utilisation de clients-légers. Les besoins en minibus ont été mentionnés, puisque nous n'en avons plus que 3 au lieu de 4.

M.PELLENARD souhaite savoir si un co-financement sera obtenu de l'UBE en cas d'achat d'un minibus, lequel serait nécessaire car le parc est vieillissant et il en manque un.

Mme CASAS précise qu'il n'est pas certain que l'UFR puisse co-financer car cela dépend des recettes de FC. L'UBE a demandé un devis mais sans préciser si un co-financement serait attribué et à quelle hauteur.

M.AMIOTTE SUCHET évoque l'utilité qu'il y aurait à acheter une remorque du fait de l'encombrement des bagages.

- **Dotation horaire : 25460 h dont 24145 financées par l'UBE, 1285 à la charge de l'UFR, 30 sur des projets (RITM,...)**

Le directeur d'UFR précise que si le nombre d'étudiants augmente, la dotation ne sera pas majorée et si leur nombre diminue, la dotation baissera. Il n'est plus autorisé d'utiliser nos ressources propres pour financer davantage d'heures ; l'objectif semble être qu'il n'y ait plus d'heures complémentaires.

M.GRENIER s'enquiert de ce qui va se passer si la dotation horaire est dépassée.

Le directeur d'UFR précise que les heures pourront ne pas être financées. Il ajoute que la gestion de l'UFR a été critiquée, sans doute car beaucoup d'informations fausses ou orientées ont été relayées en parallèle.

Mme RIEU souhaite savoir de combien a été le dépassement cette année.

Le directeur précise qu'il était de 470 h environ ; un auto-financement a été apporté qui dépasse largement ce montant. Le travail présenté par M.COLLIN sur le coût de l'offre a permis de rassurer la gouvernance.

M.PELLENARD observe qu'avec la nouvelle offre, il y a des sections avec beaucoup d'heures complémentaires, comme la 67 et la 66 A, et d'autres qui sont en difficulté, comme la 35-36, la 64. Il serait bien de disposer d'un bilan section par section. Pour remédier aux difficultés, il faudrait peut-être revoir la capacité d'accueil.

Le directeur d'UFR précise que la 67 est dans cette situation notamment car 2 collègues ne sont pas là et ne sont pas remplacés (pas d'ATER). Quant à savoir ce que les bouquets génèrent en termes d'heures complémentaires, il n'est pas sûr que brider certains parcours résoudraient le problème d'attractivité des autres. La vision qu'il défend est de former les étudiants le mieux possible, de façon adaptée aux besoins et à leurs aspirations. Ce n'est pas la même chose de considérer que certaines sections sont plus attractives ou qu'elles ont généré des heures.

Mme RIEU pense que ce serait bien de faire le bilan, surtout si cet aspect n'a pas été maîtrisé au départ.

M.COLLIN annonce qu'en 66A, certaines UE ne vont pas ouvrir.

M. RIALLAND ajoute que les équipes pédagogiques ont toujours fonctionné en surbooking, sans se poser la question de recruter des vacataires. Beaucoup d'heures sont à réaliser en 66 A car beaucoup d'étudiants ont choisi la physiologie.

M. PELLENARD demande s'il y a eu une réflexion sur les nouvelles UE, en ce qui concerne le cheminement S1-S6.

Mme RIEU mentionne qu'en microbiologie, les UE sont très demandées mais le nombre d'UE n'a pas augmenté. Il est nécessaire de faire appel à des vacataires.

M. COLLIN estime que les équipes ont essayé de faire un travail objectif et sérieux. Avant, il y avait beaucoup de frustration des étudiants, aujourd'hui ils sont beaucoup plus impliqués et leurs résultats meilleurs.

Mme RIEU pense qu'il n'est pas possible de conclure maintenant car la L3 n'est pas déployée.

Mme STEIMETZ demande s'il y a possibilité de limiter l'accès aux UE, ce à quoi Mme ROSNOBLET et M. COLLIN répondent que ce serait compliqué, sur quels critères le faire ?

Mme NICOLAS souhaite savoir si la dotation de 25460 h correspond à notre potentiel.

Le directeur d'UFR répond que le potentiel est d'environ 20 000 h. Son avis est que l'UBE souhaite approcher les notifications horaires des composantes de leur potentiel d'enseignement en heures, et figer le volume d'heures auto-financées qui s'y ajoutent. Selon lui, la poursuite d'une baisse de charge horaire notifiée risque de faire « dévisser » certaines sections.

M. ROLLIN fait état d'une demande du ministère : les enseignants-chercheurs qui n'ont pas publié depuis 5 ans passeraient en service de PRAG, plusieurs dizaines d'EC sont concernées. Depuis 5 ans, il est demandé une baisse du taux de rigidité aux établissements.

M. POINSSOT estime que si l'on se projette à 5 ans, il ne sera plus possible d'enseigner dans certaines sections. On nous parle de baisse démographique mais les embauches continuent, ce n'est pas très logique.

- **Recette pour le concours « Faites de la Science »**

La Fédération Francophone de Cancérologie Digestive (FFCD) accorde une subvention de 300 €.

Unanimité (35 pour)

4) Questions relatives aux RH

- **Pré-bilan du DOM 2026 pour 2027 (emplois EC et BIATSS)**

4.1 Emplois EC

Publication des postes de : MCF 66V (retraite de M. BONNEAU), MCF 65 ème (retraite de Mme BABA AISSA), MCF 65ème immunologie (retraite de Mme Salvadori- redéploiement du CIMEOS au laboratoire CTM), MCF 64ème (promotion de M. ANDREOLETTI), PR 65 ème immunologie si fiche de poste élargie (retraite de Mme CHLUBA, infructueux en 2026), PR 65ème microbiologie (retraite de M. GUZZO)

Poste de MCF 65ème immunologie (retraite éventuelle de Mme LAURENS-CALIN) : discussion en DOM 2027

Demande de poste de PR 46-3 en 64ème : à l'étude

Le directeur d'UFR précise que :

Pour le poste de PR en microbiologie, un redéploiement éventuel intra-UFR pourrait être à rediscuter en septembre 2026, une fois les résultats du repyramidage connus.

Pour le poste de PR vacant en immunologie, la fiche de poste modifiée a été soumise aux commissions de l'enseignement et de la recherche, est en cours de modification au laboratoire et sera à voter au prochain conseil. Pour la partie enseignement, M. COLLIN précise que la demande est justifiée et indispensable et le profil a été validé par la commission de l'enseignement. C'est un poste de PR important pour structurer en enseignement également, deux départs prochains étant annoncés au niveau MCF en immunologie.

M. POINSSOT ajoute que cet argument de départs prochains a également été exprimé en commission de la recherche. Le profil recherche s'est bien élargi, les candidats pourront développer leurs propres thématiques de recherche. La commission a souhaité savoir pourquoi le poste était fléché pour l'équipe Descartes. Il s'agit d'une volonté politique de soutenir cette équipe en développement, labellisée INSERM. Un poste de technicien a d'ailleurs été demandé à l'INSERM. La commission de la recherche a demandé à la direction du CTM de le préciser par écrit, d'optimiser le profil pour l'ouvrir aux candidats locaux, et que la fiche soit validée par le CODIR du laboratoire CTM.

4.2 Emplois BIATSS

2 CDI obtenus : 1 en logistique le 01.11.2026, 1 en scolarité le 01.09.2026 (gestion des LAS/PASS)

4 renouvellements de CDD en logistique

Poste de technicien CSGA : CDI évoqué à la place d'un concours

Poste de technicien 50% centre de zootechnie/ 50% UFR : à l'étude

M. ROLLIN demande s'il serait possible d'obtenir une liste des CDD/CDI/ titulaires en commission du personnel pour avoir une vision globale au niveau de l'UFR.

Le directeur d'UFR donne son accord.

4.3 ATER attribués rentrée 2026 :

- 65SVTE1 (68MCF0258) : proposition acceptée - M. FLAVEN
- 65SVTE2 (65PR1133) : proposition acceptée - Mme LAURENT GRANGER
- 65-66SVTE (ATER1319) : proposition acceptée - Mme HAYDAR
- 67SVTE (ATER1529) : proposition acceptée - Mme WEINBACH
- 67SVTE (ATERUB04) : proposition acceptée - M. BOUTOUMIT
- 65SVTE2 (65PR1133) : proposition acceptée - Mme LAURENT GRANGER
- 67-68SVTE (ATER1528) : proposition acceptée - Mme RIBEIRO
- 64 MCF : proposition acceptée M. VOUILLOZ

5) Questions pédagogiques

- **Bilan de la mise en œuvre de la nouvelle offre Licence et discussion sur une possible évolution organisationnelle dans le choix des UE**

M. COLLIN explique avoir procédé en juin à une consultation assez large : responsables de semestres, de parcours, de champs disciplinaires. Une réunion avec le service de la scolarité est également prévue. Il souhaiterait un vote du conseil sur le principe qu'un travail soit réalisé sur l'évolution organisationnelle ou sur le maintien en l'état. Actuellement, en mars/avril, les étudiants choisissent 8 UE et leurs choix conduisent à des bouquets. Il apparaît que les choix des deux dernières années sont assez identiques, or reprendre tout chaque année est très anxiogène pour les responsables de semestres. Il existe des questions sur la notion de parcours, qui est responsable et le socle.

Pour M. AMIOTTE SUCHET, c'est un gros travail, pas uniquement anxiogène.

M. COLLIN évoque l'éventualité de proposer des bouquets « pré-définis » aux étudiants, ce qui éviterait une phase longue et fastidieuse, et également la frustration certains étudiants n'ayant pas toutes les UE qu'ils souhaitaient. L'idée n'est pas de revenir aux anciens parcours.

M.PELLENARD voudrait revenir à des notions de parcours/ sous parcours, avec socle commun. Il n'est pas d'accord sur le terme de bouquet et votera contre.

M.COLLIN rappelle que l'on est garant de la qualité de la formation et que celle-ci mène les étudiants quelque part.

Mme KHIMOUN a l'impression d'entendre que les bouquets sont extravagants dans leurs contenus, or ils ont été validés par bon nombre d'enseignants référents, qui ont vérifié qu'il y avait du sens dans les pré-requis.

M.PELLENARD demande si c'est aux référents de faire l'offre de formation. Pour lui, cela incombe aux responsables de parcours.

M.COLLIN mentionne que les responsables de parcours doivent être plus identifiables.

M.BELLENGER rappelle qu'il y a des tags couleur avec des noms sur les UE. Il y a eu un travail des équipes pédagogiques sur la cohérence des parcours.

M.AMIOTTE SUCHET a eu des remontées d'enseignants référents, pas au fait sur certains parcours car extérieurs à la discipline. Certains étudiants ne font pas des choix éclairés car ils ne viennent pas discuter avec leur enseignant référent. Il est important de bien mobiliser les responsables de semestres et de parcours. Il est assez d'accord avec M.COLLIN, il y a un travail à faire sur les bouquets.

M.COLLIN pense que les tags ne sont pas suffisants et qu'un raffinement plus marqué est souhaitable.

M.GRENIER dit n'avoir pas bien compris ce qui est proposé ; un système de majeure/mineure peut être bien.

M.COLLIN rappelle que le vote demandé porte sur le principe de travailler à une évolution.

Mme ROSNOBLET précise que le nombre de crédits ECTS des parcours requis pour en valider un sera inclus, ainsi que le nombre requis d'ECTS « experts » pour valider un parcours.

M.RIALLAND rappelle qu'il y a eu beaucoup de réunions avec les référents, occuper cette fonction nécessite un investissement. Il est vrai que le terme « bouquet » n'est pas un bon terme mais quand il y a urgence et que l'on est seul à travailler sur un sujet, il faut avancer le plus vite possible. Puis il s'adresse à M.PELLENARD, en lui rappelant qu'il a été directeur-adjoint de l'UFR chargé de l'enseignement et qu'il est peu venu aux réunions. Il est nécessaire d'avoir de la cohérence, sur la durée et l'implication.

M.PELLENARD répond qu'il n'était pas chargé de l'enseignement et qu'il s'est toujours exprimé contre l'offre telle qu'elle a été mise en place actuellement.

M.COLLIN poursuit en expliquant que l'idée serait que les étudiants fassent un choix sur un bouquet et non plus sur des UE.

M.AMIOTTE SUCHET déclare qu'il est hors de question de figer les bouquets.

M.POINSSOT pense qu'il faut écouter les étudiants ; il n'est pas d'accord sur le terme « bouquets », un système de majeure/mineure lui paraît très constructif.

Mme BOISSON souhaite savoir s'il existe un parcours pour les étudiants voués à passer les concours enseignement du secondaire (Métiers de l'enseignement) qui balaie l'ensemble des champs, ce à quoi le directeur répond positivement ; ces étudiants-là ont un parcours imposé qui répond au programme du CAPES.

M.PELLENARD souhaite connaître le timing et qui va travailler.

M.COLLIN répond que ce serait applicable au printemps 2027 pour la rentrée 2027. Le travail associerait à l'automne les responsables de parcours, les responsables de champ disciplinaire et les responsables de semestres ainsi que les étudiants élus à la commission de l'enseignement.

La proposition de la commission de l'enseignement ci-dessous est soumise au vote :

Vote sur le principe qu'un groupe de travail examine l'organisation actuelle (bouquets/UE) et propose une évolution à l'automne, qui entrerait en vigueur pour la rentrée 2027 :

12 pour, 17 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

- **Soutenabilité de l'offre : règles applicables à la rentrée 2026**

Propositions du directeur d'UFR : pistes de discussion envisageables :

- *Répartition de l'effort demandé sur les licences et les masters, ou sur un seul niveau ?*

M.GRENIER s'inquiète d'une éventuelle baisse du nombre de TP car c'est important en UFR de biologie.

Le directeur d'UFR répond que des choix seront à faire. Certains TP ne tournent d'ailleurs déjà pas.

M.PELLENARD rappelle que le nombre d'heures en licence est déjà passé de 1550 à 1500 h et que les TP ont été supprimés au S1. Pour lui, il existe deux leviers : baisser la capacité d'accueil et supprimer le dispositif AGIL qui est très coûteux. Il faut distinguer les « oui si » et les AGIL.

Le directeur d'UFR répond qu'il croit, lui, à la mission sociale de l'établissement public. Il est possible de réfléchir à cela, mais c'est trop tard pour la rentrée 2026, tout comme l'éventuel refus d'assurer le parcours CYPI.

M.GRENIER demande par quoi serait remplacé le dispositif AGIL sur Parcoursup.

- *Reconstruction des groupes de TD entre le S1 et le S2*

M.GRENIER souhaite savoir si ce serait réalisé après le début du semestre 2 et si les options resteraient les mêmes.

Le directeur d'UFR répond que ce serait fait avant le début du S2, avec les mêmes options.

- *Sur la base de groupes TD à 36 et de groupes TP à 18, attribuer une enveloppe limitative aux responsables pédagogiques en master et aux responsables de CD du S1 au S6*

Le directeur d'UFR explique qu'en se basant sur les indications de l'établissement et leur déclinaison à l'échelle de l'UFR (TD à 36 et TP à 18), une enveloppe d'heures serait définie et notifiée aux responsables de champs disciplinaires du S1 au S6 et aux responsables de filières en master. Ceux-ci auraient ensuite la liberté de moduler quelles UE feraient le plus d'effort.

M.GRENIER demande si 36 étudiants tiennent dans les salles de TD.

Le directeur d'UFR répond que c'est une base ; dans certains cas, la capacité des salles ne le permettra pas.

M.PELLENARD estime que ce sera un travail énorme pour les responsables de champs disciplinaires. Par ailleurs, la nouvelle offre a généré des besoins dans d'autres sections et un effort commun à toutes les sections est demandé.

Le directeur d'UFR pense qu'en effet, il va falloir travailler. Une solidarité peut exister entre les disciplines : par exemple, cette année, des enseignements de bio statistiques sont confiés à des enseignants-chercheurs de sciences de la terre.

M. RIALLAND rappelle que l'on ne maîtrise pas les choix des étudiants. Déjà avant, c'était variable entre les parcours. De nouveau, par rapport au principe de solidarité, le directeur d'UFR demande à M.PELLENARD si la section 35-36 fait tourner des TP à 8 étudiants notamment sur le terrain, car en écologie aucun TP ne tourne à moins de 15 étudiants, même sur le terrain.

M. PELLENARD répond que cela dépend. Un effort est fait pour réduire les coûts mais il ressent une volonté de tuer les sciences de la terre. Le directeur répond que c'est justement l'inverse : le fait que les TP tournent à 15 ou plus en écologie est moins coûteux, ce qui permet à des TP sciences terre de fonctionner à moins de 15. On peut ne pas le voir, mais cela contribue aussi à la solidarité évoquée.

M. AMIOTTE SUCHET souligne que dans certain cas une journée sur le terrain est payée 3 heures.

M. ALVES pense que des TP à 8 étudiants en salle existent.

- **Réduction des heures allouées pour suivi de projets en master : de 4 à 2 h en M2 et de 2 à 1 en M1**

Le directeur précise que c'est une mesure très facile à mettre en œuvre, qui n'impacte pas les étudiants et qui permet d'estimer très facilement le nombre d'heures concernées dans la mesure où le nombre d'étudiants en master est connu.

M.PELLENARD regrette cette proposition qui va également toucher la section 35-36.

M.AMIOTTE SUCHET rappelle qu'il y a quelques années, aucune heure n'était attribuée pour cela.

- **Non dédoublement des CM à très gros effectifs (> 250 étudiants)**

Mme BESSON-BARD et M.POINSSOT soulèvent le problème des corrections de copies ; il faudrait développer les QCM et les corrections automatiques des copies.

M.AMIOTTE SUCHET pense que ce serait compliqué au S1 car il y a des problèmes d'emploi du temps.

- **Décompte de CM en TD en dessous d'un certain effectif**

M.PELLENARD souhaite savoir si les champs disciplinaires choisiraient entre ces différentes mesures.

Le directeur d'UFR répond par la négative : les mesures seront communes à tous, mais certaines mesures laissent une liberté d'action. Les choix peuvent ensuite être discutés au cas par cas.

- **Avenir des LAS/PASS**

L'organisation actuelle se termine en 2027 ; un nouveau dispositif sera mis en place pour la rentrée 2027 (LPS) avec 3 blocs : santé (300 h, 30 ECTS), disciplinaire (240 h, 24 ECTS) et transversal (60 h, 6 ECTS).

La gouvernance propose à l'UFR de développer un bloc disciplinaire, qui concernerait environ 170 étudiants, entièrement en distanciel.

Pour M. RIALLAND, la question est de savoir si ce seront 140 heures nouvelles ou 140 h de cours déjà existantes. Les cours seront-ils proposés en hybride ? Par ailleurs, il précise que les étudiants pourront redoubler une fois s'ils obtiennent 70% des crédits ECTS. Les blocs ne se compensent pas.

Le directeur d'UFR précise qu'il faudra se positionner sur cette possibilité de développement d'un tel bloc qui sera intégré à la notification de l'UFR. Il ajoute que pour qu'un établissement puisse ouvrir une formation santé, il y a un nombre minimum (de mémoire 4) de blocs disciplinaires à ouvrir. La participation des composantes est donc importante.

- **Compte rendu des conseils de perfectionnement**

Les documents ont été envoyés aux membres du conseil, pour certains très récemment.

M.PELLENARD trouve dommage que l'on ne prenne pas plus de temps pour les examiner, car ce serait l'occasion d'écouter les étudiants.

Il est précisé que les documents seront communiqués à la commission de l'enseignement qui pourra les examiner de façon approfondie.

Unanimité (32 pour)

- **Ouverture à l'apprentissage du DAEU B**

Le directeur d'UFR explique qu'il existe 2 DAEU à l'UBE, l'un dans le secteur littéraire et l'autre dans notre UFR. Le SEFCA a proposé le passage à l'alternance du DAEU B. Cela assurerait la pérennité de cette formation dont la dimension sociale lui paraît très vertueuse, même en cas de réduction de la subvention régionale qui permet l'existence de ce diplôme.

Unanimité (32 pour)

- **Modification de fiches filière et de contrôle des connaissances**

M.COLLIN présente 4 demandes dont 3 n'ont pas d'impact sur le coût horaire ; il existe un surcoût de 5 h pour la 4^{ème}, qui est dû à la nécessité d'étaler le service d'un MCF qui réalise 150 h au S1. Pour ce faire, les mutualisations sont modifiées.

29 pour, 3 abstentions

6) Questions diverses

M. Bruno FAIVRE annonce sa démission prochaine de ses fonctions de directeur d'UFR pour des raisons de santé impératives, en principe fin septembre 2026. Il avait déjà annoncé son souhait de ne pas terminer ce mandat lors de sa candidature à un renouvellement, et après les élections du conseil d'UFR en fin d'année 2025. A ce moment-là, il avait consulté les têtes de listes en évoquant ce sujet (ceci aurait pu alimenter sa réflexion pour les directions adjointes) et aucune tête de liste ne s'était déclarée intéressée pour prendre la suite à court terme, ni n'a mentionné un ou plusieurs membres de sa liste étant dans cette optique.

Mme CLERGET apporte une précision : il n'est pas obligatoire d'être élu au conseil d'UFR pour se présenter à la fonction de directeur d'UFR : les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs qui accomplissent de l'enseignement dans l'UFR peuvent se présenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.

Dijon, le 22 septembre 2026,

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE

